

Famille

INFORMATIONS

CODE PRODUIT :
DPF417A

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et collaborateurs

NIVEAU :
■ Pratique courante

DURÉE :
⌚ 1 jour(s) (7,0 heures)

PRÉREQUIS :

Maîtrise des règles relatives à l'indivision et au partage

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Propos illustrés de jurisprudences récentes

Schéma de synthèse

Support visuel

Rappel des principes

Description et analyse

Modèles de convocation et de requête au juge commis

MODALITÉS TECHNIQUES :

Salle de formation adaptée avec tableau et/ou paperboard et vidéoprojecteur.

Un support de formation est remis au stagiaire.

MODALITÉS D'EXÉCUTION :

Formation présentielle

Partage judiciaire : quelle place et quel rôle pour le notaire ? (Atelier CRIDON)

COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Le notaire doit donc parfaitement maîtriser un processus judiciaire où son rôle d'auxiliaire de justice est déterminant puisqu'il est chargé par le tribunal de l'élaboration de ce qui deviendra le partage
- Il doit savoir se départir de sa mission traditionnelle et comprendre les mécanismes de la procédure civile en partage
- Il doit savoir se positionner face au juge, aux parties et leurs avocats

CONTENU :

I. LE NOTAIRE AU SEUIL DE LA PROCÉDURE DE PARTAGE

- Les palliatifs à la procédure en partage
- La redéfinition du partage amiable
- L'introduction de la demande en partage

II. LE NOTAIRE COMMIS DANS LA PROCÉDURE EN PARTAGE

- Les différents intervenants à la procédure de partage
- La saisine et le rôle du juge
- La désignation d'un notaire
- Le notaire commis et la réalisation des opérations de comte, liquidation partage

III. LE NOTAIRE COMMIS ET LE DÉNOUEMENT DES OPÉRATIONS DE PARTAGE

- Le procès-verbal de dire accompagnant le projet d'état liquidatif et l'instance en contestation des dires
- L'homologation de l'état liquidatif
- Le tirage au sort